

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'OUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget EAU POTABLE**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EAU POTABLE SUR LE SEABB ex Crouseilles**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1^{er} octobre 2019, le conseil syndical a été à nouveau convoqué le 02/10/2019 pour le mardi 09 octobre 2019 à 18h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la Convocation : 02/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 octobre à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à SOUMOULOU, après convocation légale.

Etaient Présents BARDIN, PERSONNE, TRUCO, CAZABAN-CARAZE, TEULE, DUBERTRAND, PALAZOO, SANSOT, LAGRAVE, LASSEGUES, MOURA, MONTAGUT, PATAcq, MONDAT, JOUCLA, MARQUEZ, LAFITTE, CAILLABET, COSTE, PEBAYLE, JANTROY, DESSERE, BASTARD, SCHNEIDER, BEGUE, LOUSTAU, BERT, PRAT, REISCH, BUCHON, LAGAHE, SOMPROU, LACABANNE, LARRAZABAL, PERE, PECARRERE, LAHONDA, VILLALON, PAULIEN, CHANTRE, MASSIGNAN, PEYRE, TREPEU

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 43

Nombre de voix en exercice : 83

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 43

Le quorum étant atteint, le conseil syndical, peut délibérer.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel du délégataire pour l'Eau Potable pour l'exercice 2018 sur le SEABB ex Crouseilles.

Monsieur le Président présente également le compte annuel du résultat d'exploitation présenté par les fermiers.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

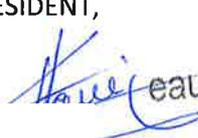
- **APPROUVE** les chiffres relatifs à la rémunération du SEABB pour la partie Eau Potable pour l'ex Crouseilles
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre acte du rapport annuel du délégataire tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

 syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

IES



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/10/2019